

SEPTEMBRE 2026

LES CANADIENS ATTENDENT ENCORE DEUX ANS AVANT D'AVOIR ACCÈS AUX NOUVEAUX MÉDICAMENTS : NOUVEAU RAPPORT DE DONNÉES

Les nouveaux médicaments ne sont pas toujours disponibles par le biais des régimes publics d'assurance médicaments lorsque les patients canadiens en ont besoin. Une fois que Santé Canada a approuvé un nouveau médicament en le jugeant sécuritaire et efficace, les Canadiens attendent encore en moyenne deux ans avant d'y avoir accès. Ces retards existent depuis de nombreuses années et peu de progrès ont été réalisés en 2025, à l'exception notable du Programme pilote FAST pour le financement accéléré de traitements spécifiques du gouvernement de l'Ontario.

POURQUOI Y A-T-IL DES RETARDS?

De nombreux facteurs contribuent aux retards dans l'accès aux médicaments novateurs au Canada.

- 1 Sous-financement structurel des nouveaux médicaments :** Le Canada investit moins dans l'innovation pharmaceutique que la plupart des pays du G7. (Voir la part du PIB [en anglais], 2026.)
- 2 Évaluations des technologies de la santé (ETS) sous-évaluant l'innovation :** plus de la moitié des recommandations de l'Agence des médicaments du Canada (AMC) au cours des cinq dernières années ont préconisé des réductions de prix de 73 % ou plus, ce qui a entraîné des négociations prolongées et des budgets provinciaux insuffisants pour les nouveaux médicaments. (Voir les tendances en matière de remboursement de l'AMC [en anglais], 2026).
- 3 Formalités administratives :** les processus d'accès aux médicaments sont complexes et séquentiels.¹

NOUVELLES DONNÉES

Méthodologie : MNC a collaboré avec IQVIA, un important fournisseur de données, pour évaluer le temps nécessaire à chaque étape du système pharmaceutique et comparer le rendement de chaque province en matière de temps d'accès au patient. MNC a également comparé les médicaments oncologiques et non oncologiques².

Constatation : deux ans, c'est trop long

- En moyenne, il s'écoule deux ans entre l'avis de conformité (AC) de Santé Canada et l'inscription à une liste provinciale.
- Les délais d'inscription à une liste provinciale ont augmenté de 2024 à 2025 dans toutes les provinces, à l'exception du Québec.
- La plupart des provinces ont mis en moyenne plus de six mois à rembourser les produits, même après la conclusion d'une entente sur les prix avec l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP).
- Parmi les produits remboursés en 2025, la plupart des provinces ont remboursé plus rapidement les produits oncologiques que les produits non oncologiques. (Voir Figure 4.)

OCCASION À SAISIR

Les gouvernements au Canada peuvent prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre les recommandations du rapport du Groupe de travail sur le secteur pharmaceutique et des sciences de la vie.

1. **Au niveau fédéral :** le gouvernement fédéral doit soutenir le financement provincial des nouveaux médicaments par de nouveaux investissements importants. Le mandat et les méthodologies de l'AMC et de l'APP doivent être révisés afin de mieux refléter la valeur des nouveaux médicaments.
2. **Au niveau des provinces et territoires :** les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent prendre immédiatement les deux mesures suivantes pour réduire considérablement les délais.
 - a. Éliminer le délai de quatre mois entre l'approbation de l'AMC et l'examen de l'APP.
 - b. S'engager à inscrire les nouveaux médicaments sur les régimes publics d'assurance médicaments dans les 60 jours suivant la fin des négociations de l'APP.

TABLEAUX DE DONNÉES

FIGURE 1 : **Calendrier des remboursements publics, 2024-2025 (Tous les produits)**

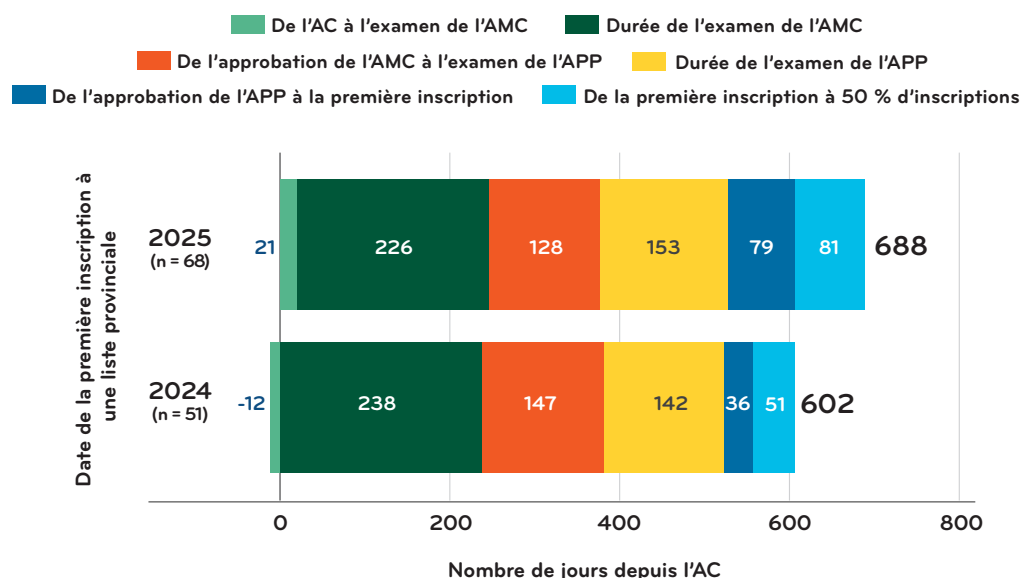


FIGURE 2 : **Délai entre l'examen de l'APP et l'inscription à une liste provinciale, 2025 (Tous les produits)**

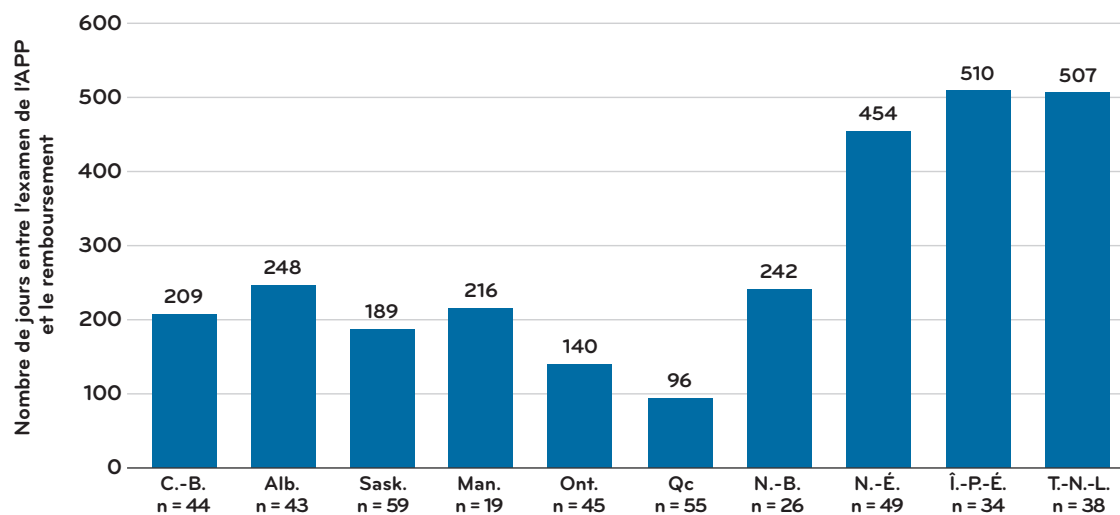


FIGURE 3 : **Délai entre l'examen de l'APP et l'inscription à une liste provinciale, 2025**

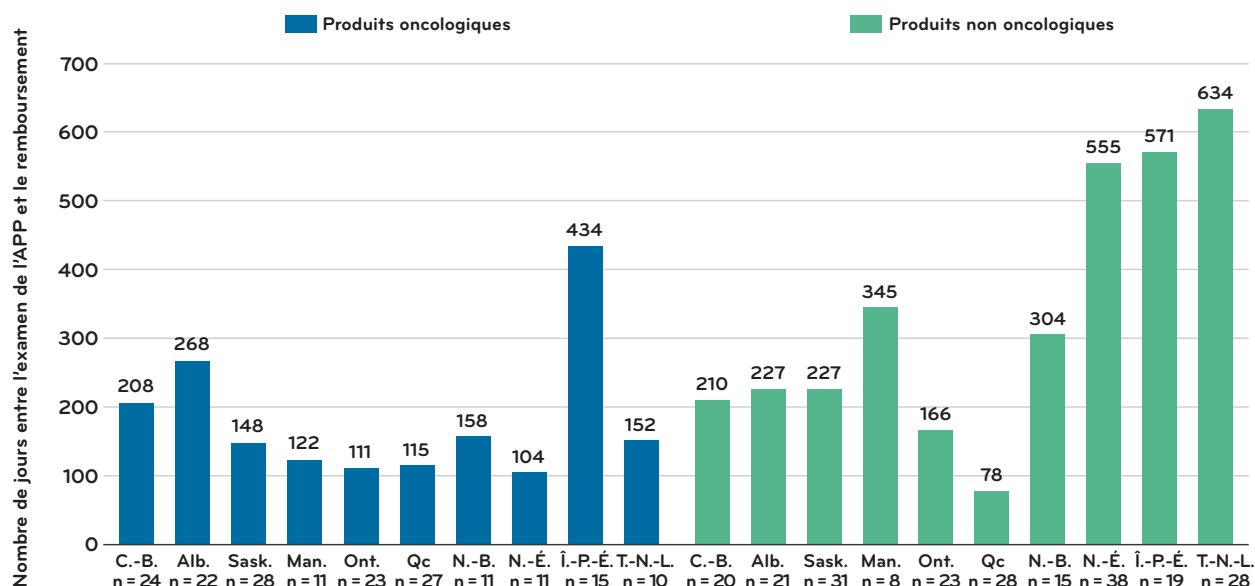
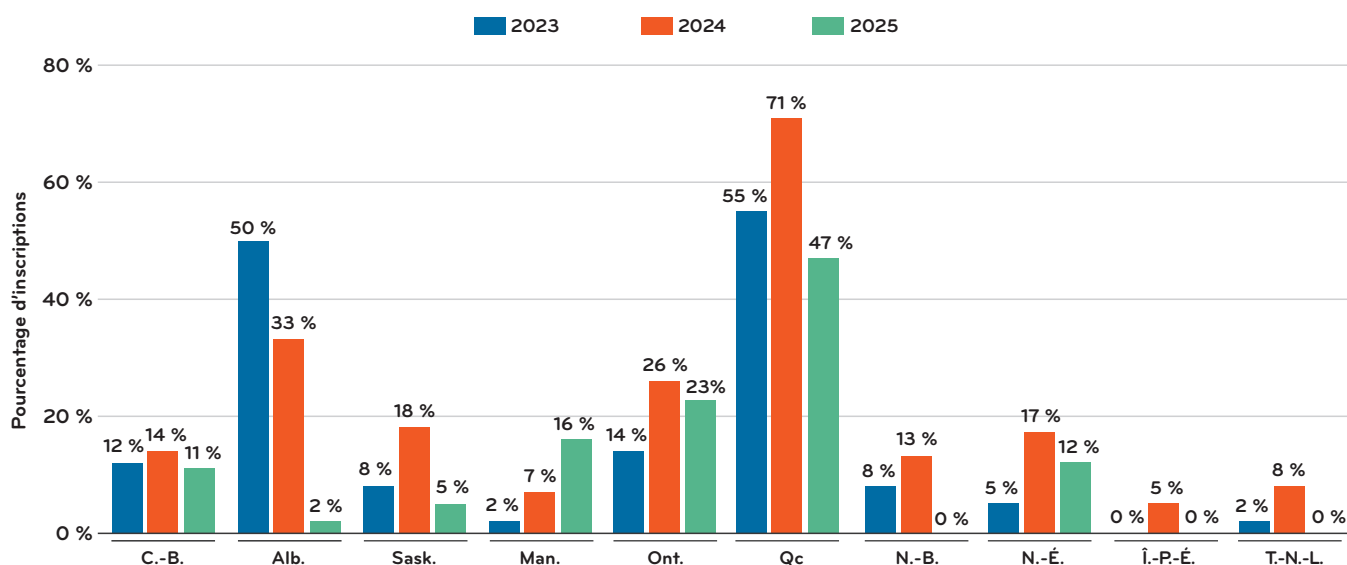


FIGURE 4 : **Pourcentage d'inscriptions dans les 60 jours suivant la fin de l'examen de l'APP (Tous les produits)**



La plupart des décisions provinciales en matière de remboursement ont été prises plus de deux mois après la fin des négociations de l'APP.

¹ Santé Canada évalue l'innocuité, l'efficacité et la qualité de fabrication des médicaments. L'Agence des médicaments du Canada effectue des évaluations des technologies de la santé et formule des recommandations de financement aux régimes publics provinciaux et territoriaux d'assurance médicaments. L'Alliance pancanadienne pharmaceutique mène des négociations sur les prix pour le compte de ces régimes publics. Une fois les négociations terminées, ils peuvent rembourser un médicament, les délais variant considérablement. Certaines provinces et certains territoires choisissent de ne pas rembourser des produits, même à l'issue de ce long processus.

² Source des données : base de données des paramètres d'IQVIA Market Access, période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2026. Analyse effectuée par MNC. Base de données des paramètres d'IQVIA Market Access : produits ou indications ayant reçu un AC entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2026 et ayant été soumis à l'AMC et/ou à l'INESSS en date du 31 mars 2025. Produits ou indications n'ayant pas reçu d'AC, mais ayant fait l'objet d'une soumission préalable à l'AMC en date du 31 mars 2025. Analyse des paramètres : l'ETS exclut les nouvelles soumissions, les reconsidérations, les soumissions sans promoteur et les demandes d'avis; l'APP exclut les négociations ultérieures à la première négociation (au niveau du produit ou de l'indication).